

Le Tribunal fédéral a décidé!

La période de repos nocturne de 22h00 à 6h00 s'applique aux éclairages ne relevant pas de la sécurité, tels que les vitrines, enseignes publicitaires, œuvres d'art intégrées à l'architecture ou aux façades. A l'exception de l'éclairage de Noël possible jusqu'à 1h00 du 1er dimanche de l'Avent au 6 janvier (Épiphanie). Conformément aux normes en vigueur, les éclairages de sécurité doivent aussi être installés selon les besoins et en respectant l'environnement, par exemple avec des détecteurs de mouvement.

- Les installations lumineuses pérennes dans l'espace public doivent désormais être réalisées conformément à la norme SIA 491.
- Le respect de la norme incombe aux autorités. Celles-ci peuvent procéder à des contrôles, et si besoin ordonner des restrictions.
- En général, les riverains dans un rayon de 100 m autour d'une source de lumière gênante ont un droit de recours. Ce rayon peut être étendu pour des gênes plus importantes.

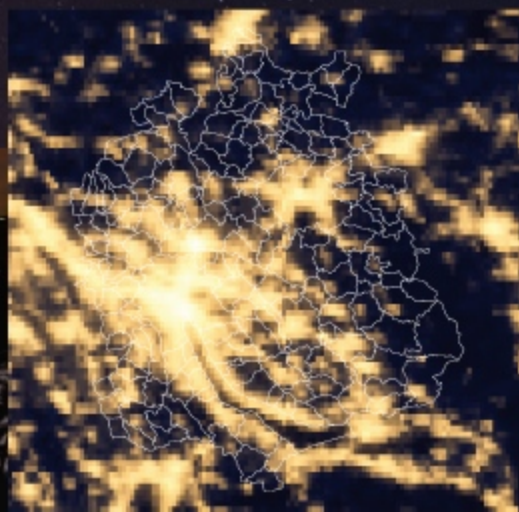
Émissions lumineuses dans le canton Zurich

Quelle clarté pour la nuit?

Savez-vous pourquoi nous ne voyons presque plus la Voie lactée, pourquoi nous n'avons quasiment plus aucun lien avec la nature de nuit, pourquoi nous sommes de plus en plus souvent éblouis et installons toujours plus d'éclairages publics?

Personne ne remet en question l'éclairage extérieur. De nombreux luminaires éclairent bien au-delà de leur cible. Qu'en est-il de toute cette lumière émise vers le ciel? Est-il judicieux de dépenser de l'énergie dans l'éclairage du ciel et de l'espace naturel?

Avec une planification adaptée, nous pouvons réduire l'illumination artificielle du ciel et les imissions de lumière dans l'environnement, économiser de l'énergie, et cela sans sacrifier la qualité de l'éclairage là où nous en avons vraiment besoin.



La richesse invisible

La nature ne pourra pas se défendre. Elle va se retirer, dépérir ici et là après des décennies de négligence. Nous serons forcés à l'avenir d'entreprendre de coûteuses mesures de «renaturation» ou de rétablir des «espaces d'obscurité naturels».



DARK SKY
SWITZERLAND

Dark Sky Switzerland est une association d'utilité publique qui s'engage depuis plus de 20 ans pour la préservation des paysages nocturnes et contre l'augmentation de la pollution lumineuse.

Rejoignez-nous et soutenez notre action.
La nuit a besoin de votre soutien!

www.darksky.ch
office@darksky.ch

La nuit a besoin de son obscurité



DARK SKY
SWITZERLAND

ClimatePartner®
Klimaneutral

Since 1.01.2024 100% 100%

Plus de lumière, plus de sécurité?

La lumière semble nous apporter la sécurité où que l'on se trouve et où que l'on aille. Nous souhaitons voir même les recoins les plus éloignés être éclairés. Nous oublions alors que nos yeux s'habituent en quelques minutes à l'obscurité et que les endroits sombres se révèlent beaucoup plus clairs qu'on ne s'y attendait.



Une lumière mal orientée ne contribue pas à plus de sécurité. Aucun lien objectif n'est démontré entre la fréquence des délits et la quantité de lumière.

DARK SKY
SWITZERLAND

Nous transformons la nuit en jour

Avec l'éclairage artificiel, nous prolongeons nos journées et nous essayons de gagner en sécurité. Nous avons oublié que la nature et l'homme ne trouvent le repos que pendant la nuit, lorsque tout redevient sombre.

Le respect de la nature passe par la préservation de l'obscurité naturelle. La prévention des émissions inutiles de lumière représente une contribution importante pour la préservation de la biodiversité locale.

Vous aussi pouvez agir:

- Éteignez les éclairages s'ils ne vous sont pas réellement utiles
- N'éclairez que ce qui doit l'être absolument
- Respectez les normes lors de l'installation d'éclairages

Les avantages sont clairs

Dans un équilibre naturel, tous les êtres vivants profitent d'un rythme jour-nuit intact

- 1 Notre sommeil est plus sain
- 2 Les animaux s'orientent plus facilement lors des déplacements de nuit
- 3 Les animaux nocturnes conservent leur habitat naturel
- 4 Les végétaux conservent leurs rythmes métaboliques naturels, liés aux saisons

Moins, c'est plus!

La norme SIA 491 réglemente la «Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur».

Règle 1: La lumière est-elle nécessaire?

Pour tout éclairage extérieur, demandez-vous si celui-ci est réellement nécessaire.

Règle 2: Éclairer de haut en bas

Éclairez vers le sol, vous évitez ainsi que la lumière soit directement émise dans l'atmosphère.

Règle 3: Utiliser des abat-jour

Les abat-jour et paralumes permettent de diriger la lumière seulement là où elle est utile.

Règle 4: Adapter le type d'éclairage

Adaptez la quantité de lumière aux besoins minimums et optez pour des températures de couleurs chaudes (recommandation International Dark-Sky Association: maximum 3000 Kelvin).

Règle 5: Limiter la durée d'éclairage

La période de repos nocturne s'applique aussi aux éclairages.

